

PROCÈS-VERBAL du CONSEIL DE LA VIE SOCIALE
Séance du 7 juillet 2022

Étaient présents :

Madame TATINCLAUX Mathilde, Responsable Filière médico-sociale
Madame CHRETIEN Allison, Cadre de Santé
Monsieur DONNAY Eric, Représentant du conseil de surveillance
Madame ROSELEUR Jeannine, Représentante des résidents
Madame LARIVE Aline, Représentante des résidents
Madame RICHARD Jeanine, Représentante des résidents
Madame LIENARD Antoinette, Représentante des résidents
Madame MEREUX Colette, représentant des Familles
Madame EDART Chantal, Représentante des Familles
Madame BLANGIS Mélanie, Représentante du personnel
Madame FERE Marjorie, Animatrice
Madame LAMANT Valérie, Secrétaire Administrative EHPAD

Absents Excusés :

Madame TATINCLAUX Martine, Directrice Adjointe
Madame COUSIN Valérie, Animatrice
Madame LIENARD Emilie, Représentante du personnel

◆◆◆◆◆

La séance est ouverte à 10h15 et l'ordre du jour est rappelé :

- ✓ Approbation du procès-verbal de la réunion du 03/10/2019
- ✓ Election du Président et Vice-Président du CVS
- ✓ Information sur le fonctionnement du CVS et proposition de cadrage des réunions
- ✓ Consultation des membres sur la destination de l'enveloppe de 26.535 euros (subvention investissements du quotidien)
- ✓ Point sur les projets en cours (animations)
- ✓ Questions et informations diverses.

Approbation du procès-verbal de la séance du 3 décembre 2019

Aucune observation n'est formulée, parmi les membres présents, le procès-verbal est approuvé à l'unanimité.

Information sur le fonctionnement du VCS et proposition de cadrage des réunions

Madame TATINCLAUX rappelle que le CVS est une instance consultative obligatoire dans les EHPAD. Il participe au bon fonctionnement avec la Direction sur la base d'échanges, de discussions sur différents sujets qui touchent l'EHPAD. Il a pour mission de créer un lieu de concertation entre les résidents, les familles, le personnel et la Direction.

Le CVS donne son avis, coopère et surtout est force de propositions sur le fonctionnement. Il peut transmettre des idées, des documents, être le relais privilégié entre résidents, famille et Direction.

Il intervient sur les modifications de la prise en charge, sur le projet de l'établissement, sur les rédactions des règlements de fonctionnement, les contrats de séjours, les évaluations externes et internes et sur le rapport d'activités annuel.

Il est d'ailleurs distribué aux participants le « Règlement intérieur du conseil de la vie sociale de l'Ehpad » et est demandé une relecture et une approbation, ou proposition de modifications, pour le prochain CVS prévu courant octobre 2022.

Il donne également son avis et son aval sur des sujets précis.

Il se réunit 4 fois par an et plus en fonction des besoins urgents.

La composition de ses membres, ainsi que les procès-verbaux des rencontres seront affichés dans les panneaux d'affichage de l'EHPAD, toujours dans l'objectif d'une meilleure transparence et de communication.

Il est d'ailleurs proposé aux participants de valider le document « Soyez les bienvenus ! » sur lequel les familles accepteraient de communiquer leurs coordonnées (nom, prénom, e-mail et téléphone) ce qui faciliterait les échanges entre les familles et/ou tutelles des résidents et les représentants élus des Familles. Ce document étant validé, il sera communiqué à l'ensemble des contacts.

Les participants prennent également connaissance du document « proposition de structuration du conseil de la vie sociale », qui lecture faite par Madame TATINCLAUX, est également validé.

Election du Président et Vice-Président

Madame TATINCLAUX rappelle que le Président doit être élu parmi les représentants des résidents et le Vice-Président, parmi les représentants des résidents ou familles. Afin d'avoir un équilibre, il serait plus judicieux d'avoir un représentant de chaque pour constituer le CVS.

Il est également rappelé que le Président ou Vice-Président anime le CVS et établit l'ordre du jour et qu'à défaut la Direction prend en charge ce rôle.

Après un tour de table, Madame Jeannine ROSELEUR est élue Présidente à l'unanimité et Madame Colette MEREUX est élue Vice-Président, également à l'unanimité.

Consultation des membres sur la destination de l'enveloppe de 26.535 euros (subvention investissements du quotidien)

Pour améliorer le quotidien des résidents et du personnel, l'EHPAD est éligible pour obtenir une subvention à hauteur de 26.353 €, utilisables pour de l'investissement.

Dans la dynamique de mettre les salles de bain de l'établissement plus attractives, Madame TATINCLAUX propose aux participants l'achat de 2 convertibles de douche. Appelé aussi chariot de douche convertible, il est réglable en hauteur et s'adapte selon les pathologies. Son ergonomie est pensée également pour le confort des soignants car il réduit les risques liés aux troubles musculosquelettiques (TMS). Son prix moyen est d'environ 8.000 euros l'unité.

Madame FERE propose l'aménagement, en extérieur, d'un terrain de pétanque, d'un jardin thérapeutique et d'un lieu d'accueil pour pouvoir y faire des pique-niques.

Madame CHRETIEN propose l'achat d'un Brasero, ce qui irait dans le sens de réunir les résidents, par petits groupes, autour d'un barbecue pour un moment convivial. Madame ROSELEUR fait remarquer que ce sera bénéfique car les résidents auront la possibilité de sortir un peu.

Ces 3 propositions ont été validées, des devis vont être demandés.

Monsieur DONNAY demande à ce que soit fait un point sur ce qui existe déjà. Une visite de l'établissement a lieu en sortant du CVS (salle d'esthétique, balnéo, Snoezelen...).

Point sur les projets en cours (animations)

Madame FERE fait le point sur les **animations « récurrentes »** qui ont lieu :

- ✓ Gymnastique douce tous les 15 jours avec l'intervention de « Siel Bleu »,
- ✓ Tous les jeudis, une personne vient faire la lecture. Madame ROSELEUR déplore que trop peu de résidents profitent de ce moment,
- ✓ Un vendredi sur 2, des bénévoles de l'Eglise Saint-Denis au Nouvion, viennent à la rencontre des résidents qui le souhaitent. A Pâques, une messe a pu être célébrée. Chose qui ne s'était pas fait depuis longtemps à cause de la Covid. Cet événement se répètera à chaque fête catholique : 15 août, Noël...
- ✓ La balnéo est proposé plusieurs fois par semaine aux résidents,

- ✓ Des soins esthétiques sont réalisés par une aide-soignante,
- ✓ L'espace Snoezelen, mis à disposition de tous les résidents, consiste à créer une atmosphère apaisante, un climat sécurisant et un environnement proposant des sollicitations sensorielles qui génèrent du plaisir et de la détente.
- ✓ Des activités manuelles sur des thèmes prédéfinis ont lieu les après-midis.
- ✓ Le dernier mercredi de chaque mois, les résidents se regroupent à la rotonde pour fêter les anniversaires du mois passé.

Plusieurs sorties ont été réalisées :

- Sortie au musée de la dentelle à Caudry,
- Musée du matériel d'antan à La Neuville les Dorengt,
- Musée MBK à Saint-Quentin, accompagné par le PASA,
- Atelier jardinage aux abords de l'EHPAD,
- Les champs de course à La Capelle,
- Sortie à l'Abbaye de Vaucelles,
- Lorsque le temps le permet, sortie sur le marché du Nouvion les mercredis.

Plusieurs sorties programmées :

- sur l'axe vert, le 24 août,
- sur la fête du Nouvion, le lundi,
- à la Foire aux fromages à La Capelle, en septembre,
- au Musée du verre à Trélon.

Madame ROSELEUR nous fait part que les places sont limitées car le véhicule ne contient que 9 places.

Monsieur DONNAY propose également l'intervention de la Micro-Folies, vaste musée numérique, proposé par la Communauté de communes de la Thiérache du Centre. Madame LAMANT va rentrer en contact avec Mme WALME en charge de l'animation à la CCTC.

Madame FERE demande si :

- ✓ des repas festifs une fois par trimestre pourront être de nouveau autorisés,
- ✓ les ateliers « cuisine », organisés initialement les jeudis peuvent reprendre,
- ✓ l'intervention pour le chant pourrait reprendre ; il faudrait alors retrouver une personne pour animer l'activité chant dans les mois à venir. En attendant, la borne « jukebox Mélo » est utilisée très régulièrement,
- ✓ des séances « cinéma » ou grands événements comme le « Tour de France » ou la « Coupe du Monde de Football » pourront être diffusés sur la grande télévision actuellement au PASA dans le but de créer un lien entre les résidents et susciter des échanges ; voir si une télécommande universelle peut être achetée.

Toutes ces propositions ont obtenu un avis positif de la part de l'assemblée.

La terrasse du rez-de-chaussée va pouvoir être utilisée pour organiser des pique-nique dès juillet.

Un retour est fait sur le repas des familles, qui a été organisé le 15 juin dernier. Un article sur la page Facebook de TSO Radio montre la réussite incontestable de cette journée : 38 invités parmi les familles, 154 participants. Tous sont unanimes pour dire que cela est une très belle réunion, le temps, l'organisation et la qualité du repas sont mis à l'honneur, sans oublier les danseurs et animations en général.

Questions et informations diverses

Madame BLANGIS nous annonce qu'une association à but non lucratif va être créée par les agents et pour les résidents d'ici la fin de l'année 2022. La récolte de fonds pourra participer aux sorties et à toutes les dépenses souhaitées pour les animations et autres (matériels, ...).

Madame TATINCLAUX nous informe du changement de prestataires pour la pharmacie. La convention avec la pharmacie VMP arrive à échéance fin septembre, ce qui sera l'occasion d'avoir un nouveau prestataire. Celui qui est pressenti pourra livrer l'établissement, sans surcoût. Les médicaments arriveront en sachet nominatif (gain de temps pour le personnel, moins de risque car très sécurisé). Sur le sachet seront inscrits le nom, le numéro de chambre du résident mais également la description de son contenu. Tout est robotisé et l'entreprise, qui viendra se présenter dans les mois à venir, fourni déjà les EHPAD de La Capelle et Buironfosse. Les chariots que nous avons ne seront donc pas obligatoirement changés. Cependant, pour les plus anciens, des devis vont être faits pour les améliorer et/ou les changer. Grâce à cette nouvelle méthode, les « faisant fonction » pourront distribuer les médicaments aux résidents, en cas d'absence de l'aide-soignant(e), sous délégation de l'infirmière, à la condition qu'ils en soient capables, qu'ils aient une bonne connaissance des résidents et de l'établissement et que tout soit encadré.

Concernant les médicaments, Madame MEREUX demande si ce sera le même système pour ceux non remboursés, la réponse est oui, la facturation des médicaments non remboursables ne changera pas.

La séance est levée à 11h 20 et une visite de l'EHPAD est organisée.

Prochain CVS : courant octobre 2022.

La Présidente,
Madame Jeannine ROSELEUR

